

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 Mai 2008 à 20 h 30

Présents: Pierre ROUMILHAC – Daniel DEBOURGES - Jean-Marc NEGRIER – Alexandre COLIN – Denis DERVIN – Laurent IMBERT – Sammantha LEBRAUD - Christophe VILLEGGER – Henriette DUPINET

ABSENTS EXCUSES : Hélène MAGRIT – Christophe BOISSEUIL -

Secrétaire de séance : Denis DERVIN

Approbation du compte-rendu du dernier conseil : Henriette Dupinet fait remarquer que sur le compte-rendu, il est noté que Jean-Marc Négrier se porte candidat au poste de délégué à la défense, alors que sa candidature a été proposée par le maire. Cette rectification apportée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délégation du Maire :

La sous-préfecture nous a indiqué que des précisions devaient être apportées à la délibération prise lors du conseil du 21 Mars (alinéas 4 pour les marchés et 20 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie). Il est donc nécessaire de la reprendre.

Après délibérations, une nouvelle délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation de 3 suppléants pour la commission finances appel d'offres :

De même, pour la commission d'appel d'offres, la sous-préfecture nous informe que légalement cette commission doit comporter 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Nous avons désigné Sammantha Lebraud, Hélène Magrit, Laurent Imbert et Daniel Debourges dans notre séance du 21 mars. Il est nécessaire qu'un membre passe suppléant et d'en nommer 2 autres. Après délibérations, et à l'unanimité sont désignés:

Candidats titulaires : Sammantha Lebraud, Hélène Magrit, et Daniel Debourges

Candidats suppléants : Laurent Imbert, Christophe Villéger et Henriette Dupinet

Communauté de Communes : désignation d'un membre de la C L E T :

La communauté de commune doit constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées qui sera chargée d'étudier le transfert des charges afférent aux compétences déléguées à la communauté de communes. Il est proposé que le membre de cette commission soit désigné parmi les délégués de la communauté de communes. Après en avoir parlé à Laurent Imbert, le maire propose qu'il soit nommé au sein de cette commission.

Après délibérations, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Participation pour le branchement électrique de Jérôme PREVOST :

Jérôme Prévost envisage d'acquérir la parcelle N° 94, section C, sur la route du Maubert, afin d'y construire une maison d'habitation.

Une extension du réseau électrique de 72 mètres est nécessaire. Cette parcelle étant située en zone U, la commune lui doit les réseaux. Le SEHV a fait une estimation de la participation de la commune à 1800 euros, les frais de raccordement étant à sa charge (900 euros).

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'estimation des travaux.

Désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Suite aux élections municipales, le conseil général qui a désormais la compétence en matière d'aménagement foncier demande à chaque commune de réviser la commission communale d'aménagement foncier, en nommant 1 conseiller titulaire et 2 suppléants qui siégeront, 3 propriétaires foncier non bati titulaires et 2 suppléants, ainsi que 2 propriétaires forestiers titulaires et 2 suppléants. Cette commission est présidée par le maire ou son représentant.

Après en avoir délibéré, sont désignés:

Conseillers délégués : Hélène Magrit, suppléants : Denis Dervin et Christophe Villéger.

Propriétaires foncier non bati titulaires : Michel Concaud, Eric Le Quéré, Christian Rouffaud.

Propriétaires foncier non bati suppléants : Bernadette Bellot et Jean-Marc Négrier.

Propriétaires forestiers titulaires : Marc Villéger et Daniel Debourges.

Propriétaires forestiers suppléants : Jean-Louis Le Quéré et Marcel Lescribaa.

Augmentation du temps de travail d'un agent :

Marie-Jeanne Chevalier effectue actuellement 8 heures de travail hebdomadaires. Ce temps de travail ne lui permet pas de prétendre à certains droits, notamment les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail. D'autre part, nous la sollicitons régulièrement pour l'entretien des espaces verts, des villages ou des stations, la charge de travail augmentant dans ces domaines. Elle continuera naturellement à assurer le ménage des locaux communaux. Le maire propose que son temps de travail soit porté à 17 heures par semaine, ce seuil étant nécessaire pour lui ouvrir des droits sociaux. Le budget prévisionnel voté en mars nous permet de faire face à cette dépense à la ligne 6411.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Adhésion à l'Association des Maires de France :

La commune adhère jusqu'à présent à l'association des maires de France. Cette association regroupe les élus, et comporte une section départementale. Diverses informations nous sont communiquées par son biais. La cotisation annuelle pour la commune est de 0,186 € par habitant, soit 79,79 euros. Le maire propose que la commune continue à adhérer.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Désignation du correspondant grippe aviaire :

La préfecture nous demande de nommer un correspondant pandémie. Christophe Villéger assurait ce rôle lors de la précédente mandature. Le maire propose qu'il soit reconduit dans cette fonction.

Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Demandes de subvention : Maison Familiale de BEYNAC et Tour du Limousin :

La maison familiale de Beynac sollicite une aide financière de la commune pour une élève domiciliée à Blanzac. Le conseil doit décider de l'octroi d'une aide ou non à cet établissement, en sachant qu'il s'agit d'un établissement privé. Après délibérations, considérant qu'il existe le même cursus de formation dans plusieurs établissements publics, cette demande est rejetée à l'unanimité.

Cette année, le tour du Limousin empruntera les routes de la commune le 20 Aout, à l'occasion de la troisième étape Bellac-Bellac. La municipalité est sollicitée pour octroyer une subvention à cette association. Lors de son dernier passage sur le territoire communal, une aide de 150 € avait été attribuée. Considérant que cette manifestation à caractère sportif présente une image positive de la région, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 euros.

Aide aux voyages scolaires :

Le collège Louis Jouve organise un voyage scolaire à caractère linguistique dans la région de Hambourg. La somme restant à charge des familles s'élève à 300 €. Trois familles de Blanzac sont concernées par ce séjour. Nous les avons informées qu'une aide de la commune pouvait leur être apportée sur demande. La commission sociale, chargée d'étudier le dossier propose une aide de 100 € pour une famille, les deux autres n'ayant pas donné suite.

Avis du Conseil Municipal sur l'extension de la SCEA Domaine de Berneuil :

La SCEA du domaine de Berneuil envisage d'augmenter son effectif bovin de 1700 à 2500 animaux. La taille de cette structure la place dans la catégorie d'exploitation soumise à autorisation préfectorale. Une enquête publique a lieu du 13 mai au 13 juin. Le conseil municipal doit donner son avis.

Considérant que le projet est trop ambigu, le conseil se prononce à 1 contre et 8 abstentions.

Questions diverses :

Remplacement de la secrétaire pendant les congés d'été : Le maire a reçu une candidature spontanée, et après entrevue, propose de la retenir. Cette candidate pourrait effectuer 3 demi journées par semaine pendant les congés d'été de Delphine. Il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir l'embaucher.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette embauche.

Chemin piétonnier du Monteil : Le service des grands travaux de la DDE nous a fait une proposition pour le rétablissement du chemin piétonnier du Chézeau au Monteil, après les travaux d'aménagement de la déviation. Ce passage longeant la déviation passerait sous le viaduc enjambant la Bazine, et remonterait par le chemin du château du Monteil, pour rejoindre le Monteil, à proximité de chez Mr et Mme Lavergne, où un parking serait mis à disposition de la commune par le gestionnaire de la nationale.

Quelques travaux annexes restent à réaliser, mais Il convient de délibérer sur le projet.
Après délibérations, cette proposition est approuvée à l'unanimité.

concours départemental de fleurissement : La commune est sollicitée, comme tous les ans, pour participer au concours départemental de fleurissement. Nous devons également décider de l'organisation ou non d'un concours communal.

Considérant que le temps est un peu juste pour organiser cette opération, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il n'y aurait pas de concours communal cette année.

Compte rendu de la rencontre avec les associations : A l'occasion de la fête patronale, le comité organise un repas dansant le samedi 17 mai en soirée, ainsi qu'un vide grenier le dimanche. L'après-midi sont prévus manèges et promenade en calèche. La mairie se chargera du branchement électrique et assurera la signalisation de la circulation (arrêtés). Le comité sollicite la municipalité pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 112 €, correspondant aux frais de publicité dans le Populaire. Le conseil décide à l'unanimité d'accorder 50 €, à titre exceptionnel pour favoriser le démarrage de la nouvelle équipe. Le samedi après-midi, un concours de pétanque est organisé par l'auberge.

Une proposition pour le 14 Juillet nous a été faite par le 8^{ème} Art (représenté par Mr Sarre de Rancon) sur les mêmes bases que l'année dernière pour un montant de 3000 euros. Pour l'orchestre : Claude Aupeix alias Fredière nous propose 6 musiciens pour 120 euros par personne, auxquels il faut ajouter les frais de guichet unique et de SACEM. Après débat, le conseil décide à l'unanimité d'accorder un budget de 600 € maximum pour les musiciens, ce qui correspondrait à 5 personnes. Pour le feu d'artifice, la proposition est retenue à l'unanimité. L'auberge et le comité des fêtes assureront conjointement la buvette et les casse-croustes.

Demande de modification d'éclairage public : Il nous a été signalé que le premier lampadaire sur la route de Gattebourg (fixé sur le garage de Mr et Mme Carrère) éclairait moins bien la ruelle de chez Mr et Mme Gauchon qu'avant les travaux d'effacement de réseau. Des riverains nous demandent de repositionner ce point d'éclairage plus bas. Les travaux ayant été effectués en 2006, et aucune réclamation n'ayant été formulée jusqu'à ce jour, considérant que ce point lumineux était suffisant, le conseil décide à l'unanimité de le maintenir tel quel.

Cantine, salle polyvalente et achat de vaisselle :

La cantine n'est pas agréée pour recevoir du public. Diverses réunions d'associations s'y tiennent, et elle est parfois mise à la disposition des habitants. Si un problème survient, il en va de la responsabilité du maire. Cette salle étant relativement utile, il paraît judicieux d'étudier les transformations nécessaires pour la mettre aux normes. Le lieutenant Bourliot du SDIS doit passer vendredi 16, pour nous indiquer les travaux à envisager pour pouvoir recevoir du public.

D'autre part, au niveau de la vaisselle dans la salle polyvalente, les verres appartiennent à la commune. Le comité et le club du 3^{ème} age possèdent des assiettes et des couverts stockés dans un placard appartenant à la mairie. Compte tenu du nombre croissant de personnes louant la salle sans traiteur, le maire souhaite que la commune possède de la vaisselle. Des propositions seront demandées et étudiées lors d'une prochaine séance.

Compte-rendu des commissions : Chacun a pu prendre connaissance des propositions des commissions au travers des articles du bulletin municipal. Au niveau des travaux, Sammantha Lebraud précise que l'ADAC va nous faire un dossier pour la rénovation du logement. Pour la voirie, Daniel Debourges précise les modalités d'intervention de la société Gremair.

Le maire sollicite également des candidatures pour assurer la vice-président dans chaque commission.

Candidats : Finances-appel d'offres : Hélène Magrit (sur proposition du maire)

Voirie : Daniel Debourges

Assainissement : Christophe Boisseuil (sur proposition du maire)

Travaux : Denis Dervin

Sociale : Henriette Dupinet

Après délibérations, ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Compte rendu des délégations :

- Communauté de communes : Le conseil communautaire s'est mis en place dans sa séance du 9 avril, Jean-Michel Doumeix en a été élu Président. 6 vices-présidents sont ensuite élus, et chargés chacun d'animer une commission. Laurent Imbert a participé à la commission environnement, où il a été

débatu de la question de la collecte des encombrants, des ordures ménagères et du projet de création d'une troisième déchetterie.

- SYGESBAM : Mr Bois a été élu président du syndicat
- SIDEPA : Jean-Michel Doumeix en est le président. Il est proposé d'effectuer un état des lieux du réseau, auquel les communes seront conviées.
- SEHV : L'assemblée de section a eu lieu à Droux. Des délégués ont été nommés pour l'assemblée plénière.
- SIABG : Monsieur Suze de Bussière-Poitevine est le nouveau président de ce syndicat, qui comporte 31 communes pour la gestion de 225 km de cours d'eau.
- CLIC : Henriette Dupinet a pu participer aux travaux de ce comité qui manque de moyens pour le maintien des personnes âgées à domicile. Elle a noté une très faible participation des communes au sein de ce groupe de travail.

Ventes de terrains : Le maire informe le conseil que diverses demandes avaient été faites pour des acquisitions de terrains : Mr Rouffaud au Chézeau, Mr Bélanger aux Bordes, Mlle Malpaud et Mr Chadenaud au Liboueix, Mr Prévost à Charbonnières. Des délibérations avaient été prises pour ces transactions, mais il est nécessaire de délimiter certaines parcelles. Une enquête publique sera ensuite nécessaire, suivie d'une nouvelle délibération avant la signature des actes. Le conseil autorise le maire à engager la procédure de bornage des parcelles qui le nécessitent.

Des parcelles de biens vacants et sans maître posent des problèmes d'entretien sur la commune au Maubert et au Chablard. Il sera nécessaire d'engager une procédure pour ces parcelles.

Une demande émanant de la troupe O'Navio nous est parvenue concernant un spectacle qui pourrait être donné à la salle polyvalente. Cette équipe était venue en résidence l'année passée pour créer la pièce « Merceries », qu'elle avait présentée devant quelques personnes de la commune. Ils proposent de donner une nouvelle représentation de cette pièce dans sa forme aboutie, si la commune prête la salle et paye les repas des artistes. Compte tenu qu'aucun membre du conseil municipal ne semble intéressé par ce spectacle, et que le coût des entrées paraît trop élevé, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande.

Henriette Dupinet précise que la cuisine de la salle polyvalente nécessiterait un lessivage.

Christophe Villéger indique que des remarques lui ont été faites sur l'état de propreté des douches du tennis, et que certaines personnes de la commune vont pêcher sans carte à l'étang de Rouffignac.

La date du prochain conseil est fixée au Mercredi 25 Juin à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 30